



COMPTE-RENDU ANS DU COPIL Territorial (# 4) 20 mai 2020 Visio-Conférence

Présents : Jean Marc CHOSSAT JérémY COLSENET, Valérie CORDURI-DAVIET, Jean-Pierre DEFOUR, Bernard GALLET, Eliane HARENT, Julie MALSERT, Anne SEIGNEUR, Philippe SOUPIROT

Excusés : Stéphanie AURAMBOUT, Michel BATAILLER, Christine RENAUD, Patrick PEAN

Le compte rendu du 22 avril 2020 est validé

ANS Emploi – Apprentissage

Tous les dossiers ont été chargés sur le DRIVE, un fichier de synthèse est en cours de construction.

Certaines structures n'ont pas encore de ressources en face de leur demande. Philippe et JérémY vont faire des recherches afin de faire des propositions de candidat.

A ce jour il y a 50 demandes dont 23 en apprentissage, les autres concernant l'emploi ou la consolidation de l'emploi

Malgré la demande faite de fournir une copie des fiches d'intention à la ligue, tous ne l'ont pas fait. Nous n'avons aucun accès pour connaître exactement les dossiers.

Une étude doit être mise en place afin de voir selon quels critères une priorisation peut être faite : aboutissement des finalités, ...L'enveloppe emploi et celle de l'apprentissage sont différentes mais comprennent la poursuite des dossiers et les nouveaux.

Contact sera pris avec la DR afin de savoir si une liste peut être fournie pour travailler en amont du point de synchronisation qui doit être fait.

Il faudrait étudier qui peut se lancer sur des pôles BPSport CO,...

La question est soulevée de savoir si le choix des CFA ne pourrait pas appauvrir nos formations : en principe non, car les finalités, les buts et les diplômes ne sont pas les mêmes.

Pour la partie apprentissage des tests de sélection sont mis en place. Le nombre n'est pas le même selon le diplôme, une attention particulière devra être portée quant au montant qui pourrait être accordé.

Il existe 4 volets :

- poursuite de l'emploi
- nouveau dossier
- consolidation (aide ponctuelle)
- apprentissage

LIGUE AUVERGNE RHÔNE ALPES HANDBALL

5100000@ffhandball.net – www.aura-handball.fr

N° SIREN : 314 247 032 - Code NAF 9312 Z

Organisme de formation enregistré sous le n°82 38 04103 38

Siège Social

430 rue Aristide Bergès – ZAC Pré Millet

38330 MONTBONNOT ST MARTIN

T. +33 (0)4 76 33 63 63

N° SIRET 314 247 032 00027

Les structures ayant pris un apprenti l'an dernier et qui n'aurait pas fait de demande ne seront pas éligibles cette année pour la prise en charge de ce dossier.

Il est difficile de faire cadrer date de début d'apprentissage et dates de début des formations (volumes d'heures, ...)

Une étude approfondie doit être faite afin de voir sur quels titres, les aides peuvent portées.

Il existe des dossiers particuliers sur le volet emploi : emploi en poste depuis mais mis en difficulté par suite de la pandémie.

Philippe a mis en place des cartes permettant de situer la répartition sur le territoire ; ce support va être finaliser.

Il semblerait que l'information des collectivités soit recueillie si les structures demandeuses les ont informées.

ANS Projets

Etat des dossiers :

19 demandes clubs dont 3 sont en état « retour au CompteAsso », 2 à la demande des clubs et 1 par la ligue (pb sur le budget des actions)

2 demandes comités

A ce jour les demandes clubs se montent à 148 155 € et celles des Comités à 29 500 €

En cours de saisie :

11 clubs et 4 comités

Remarques :

- les bilans des actions la plupart des dossiers étudiés n'indiquent pas les montants des subventions obtenus.
- la liste des clubs devra être fournit afin de faire une relance.

A l'identique les budgets actions et/ou structure n'ont pas intégrées le montant des subventions demandées : un retour vers les structures devra être fait

Le VHA demande d'une subvention sur son projet de fusion : à voir si cela rentre dans le cadre d'une demande ANS

Il est important de faire une relance auprès des structures en rappelant :

- les informations sur les budgets (ligne ANS) action / structure
- bilans
- la date butoir
- la possibilité d'avoir une action sur la reprise suite au COVID-19

Les dossiers comités seront partagés et décidés en COPIL.

Une étude précise des bilans devra être faite en étudiant bien lors d'une subvention portant sur du matériel d'avoir les factures s'y référant

Quid de projets communs à plusieurs clubs et porté par un comité : des factures devront être émises par le comité auprès des clubs.

Points divers

Voir s'il est possible d'avoir la liste des dossiers auprès de la DR.

MyCoach : les comités ont été consultés pour avoir la position de la répartition de ce volet. Au vote, il y a eu égalité parfaite. Les comités s'en remettent à la position du BD, à savoir 50 % ligue et 50 % comités.

Prochaine réunion le 16/06 à 18h00 sur l'ANS Emploi, avec un travail en amont à faire.